



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

CRS

Question orale n° 1261

Texte de la question

M. Hervé Féron alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration sur la CRS 39 basée à Jarville, en Meurthe-et-Moselle. En effet, dans le cadre de la RGPP, il a été annoncé le déplacement de la CRS 39 de Jarville vers Chatel-Saint-Germain, en Moselle, avec la CRS 36 de Thionville et la CRS 30 de Metz, en vue notamment de réaliser des économies en réunissant sur un site immobilier trois compagnies. Cette décision sera lourde de conséquences si elle est menée à son terme, tant sur le plan humain pour les familles installées sur le grand Nancy et pour le sud de la Lorraine qui sera déserté par les compagnies républicaines de sécurité. Le projet, qui inclut par ailleurs sur un même site des personnes exerçant le métier de CRS et des jeunes en formation, doit être repensé en laissant la CRS 39 basée à Jarville.

Texte de la réponse

MAINTIEN DE LA CRS 39 À JARVILLE EN MEURTHE-ET-MOSELLE

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Féron, pour exposer sa question, n° 1261.

M. Hervé Féron. Je souhaite interpeller M. le ministre de l'intérieur au sujet de la CRS 39 de Jarville, située dans ma circonscription en Meurthe-et-Moselle.

En effet, dans le cadre de la RGPP, a été annoncé en mai dernier, lors d'un conseil technique paritaire, le déplacement de la CRS 39 de Jarville vers Châtel-Saint-Germain en Moselle, avec la CRS 36 de Thionville et la CRS 30 de Metz, en vue notamment de réaliser des économies en réunissant sur un site immobilier trois compagnies.

Les 14 000 hommes réunis dans soixante et une compagnies républicaines de sécurité sont très inquiets car ils ne peuvent pas être rassurés par les déclarations du ministre de l'intérieur. Alors qu'il ne devait y avoir aucune suppression, celui-ci a avoué du bout des lèvres que les compagnies de Lyon et Marseille fermeraient, avant de revenir en arrière hier. Les syndicats parlent, eux, de six fermetures, et même de trente à long terme.

Le flou ainsi créé est insupportable pour ces agents qui ne savent pas ce que sera leur avenir et qui multiplient les actions depuis quelques jours, à juste titre. Ainsi, la CRS 39, prévue hier matin pour un déplacement de M. le Premier ministre, a connu soixante-dix-neuf arrêts maladie.

Cette décision de fermeture ou même de déménagement sera en effet lourde de conséquences si elle est menée à son terme.

D'un point de vue humain, sur les 140 agents de la CRS 39, quatre-vingts à cent familles seraient contraintes de déménager, avec des mutations forcées. Il ne faut pas oublier que, derrière les numéros de compagnies, il y a des personnes.

La réponse entendue par ces hommes, à savoir que quelques intérêts particuliers ne peuvent primer sur l'intérêt général, est inacceptable de la part de l'État vis-à-vis de ses agents.

Pour la ville de Jarville et ses environs, déménager une centaine de familles représente une perte significative en termes de développement local et économique dans une ville en pleine rénovation urbaine.

Le second problème majeur sera la désertion en CRS de tout un territoire : le sud Lorraine. Le département des Vosges et le sud de la Meurthe et Moselle ne pourront plus bénéficier de ces équipes, qui apportent par ailleurs

aujourd'hui un renfort indispensable aux autres forces de police. L'utilisation de cette unité dans cette zone ne pouvant s'effectuer que dans le cadre de déplacements, le surcoût financier engendré ne le permettra pas. A-t-il d'ailleurs été évalué ?

Par ailleurs, les locaux de Jarville qui seront désertés par la CRS 39, installée depuis plus de cinquante ans sur ce site, pourraient être vendus 500 000 euros, offre des promoteurs actuellement, ce qui servirait à financer une partie du rachat du domaine de Châtel-Saint-Germain. Cette somme est à mettre en comparaison non seulement avec le coût de ce futur déménagement, mais aussi avec les 2,3 millions d'euros d'investissements réalisés sur le site de Jarville entre 2001 et 2009.

J'ajoute que le projet consistant à concentrer sur un même site trois compagnies de CRS et un internat d'excellence, c'est-à-dire des jeunes en scolarité, me paraît être une ineptie.

Je demande à M. le ministre, à la veille de la réunion au ministère qui devrait préciser les projets de fermeture, de me confirmer officiellement que la CRS 39 ne fermera pas, d'établir un réel dialogue et d'avancer en toute transparence sur ce dossier. Je lui demande également de renoncer à ce déménagement, qui ne sera bon ni pour l'intérêt général ni pour ces familles.

Mme la présidente. La parole est à Mme Marie-Anne Montchamp, secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

Mme Marie-Anne Montchamp, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la cohésion sociale*. Monsieur le député, M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration, Brice Hortefeux, vous prie de bien vouloir excuser son absence et m'a demandé de vous communiquer la réponse suivante. Vous l'interrogez sur la compagnie républicaine de sécurité n° 39 qui est actuellement basée à Jarville, dans votre département.

Tout d'abord, le Gouvernement profite de cette occasion pour renouveler son hommage appuyé aux CRS dans leur ensemble. C'est d'ailleurs ce que leur a dit le ministre de l'intérieur lors du déplacement qu'il a effectué en décembre dernier à Vélizy à l'occasion du 66e anniversaire de leur création par le général de Gaulle.

Toute l'année, et en toutes circonstances, nos concitoyens peuvent compter sur leur présence et leur engagement au service de la République. L'année 2010 a été particulière, de ce point de vue, en raison des importantes journées de mobilisation sociale que nous avons connues cet automne. Dans ces circonstances exceptionnelles, jusqu'à cinquante-cinq compagnies ont été mobilisées, certaines plus de vingt heures d'affilée. Grâce à leur mobilisation, leur sang-froid, grâce à leur professionnalisme et à celui de l'ensemble des forces de sécurité intérieure, plus particulièrement les gendarmes mobiles, les cortèges de ces journées de mobilisation, prévus ou imprévus, ont défilé sans qu'aucun incident majeur ne soit à déplorer.

Concernant la répartition des CRS sur le territoire, pour maintenir l'efficacité opérationnelle de ces compagnies, le ministère de l'intérieur a engagé une révision de ses implantations immobilières, et certains regroupements de casernements de CRS sont à l'étude. Le plus grand soin est naturellement apporté à la dimension humaine dans chacun des projets à l'étude.

C'est dans ce cadre, et parallèlement aux opérations de restructuration conduites par le ministère de la défense, que des réflexions ont été engagées sur l'éventuelle acquisition d'une partie de la caserne Serret, située dans la commune de Châtel-Saint-Germain dans la banlieue de Metz, afin d'y installer divers services de l'État.

Monsieur le député, au-delà des mutualisations et par conséquent des économies d'échelle que permettrait un tel projet, celui-ci n'en est qu'au stade de l'étude, et les réflexions doivent se poursuivre. En effet, comme il a été indiqué à votre collègue Valérie Rosso-Debord qui a saisi le ministre de l'intérieur de ce dossier, dans le contexte budgétaire actuel, très contraint, le financement de l'opération n'est pas assuré. Le temps est donc à la réflexion, à la concertation et, bien entendu, les élus seront consultés localement avant toute décision.

Mme la présidente. La parole est à M. Hervé Féron.

M. Hervé Féron. Je vous remercie, madame la secrétaire d'État. J'ai bien entendu que le projet n'en était qu'au stade de l'étude, mais je vous ai donné des arguments pour que cette étude puisse conclure que l'opération en question est une mauvaise idée et qu'il y a urgence à l'abandonner.

Données clés

Auteur : [M. Hervé Féron](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1261

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Ministère attributaire : Intérieur, outre-mer, collectivités territoriales et immigration

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 janvier 2011, page 576

Réponse publiée le : 2 février 2011, page 590

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 25 janvier 2011